2e semestre 2010

Couleur Boutonne

LE MOT DU MAIRE

Ce premier semestre 2010 s'achève dans notre commune après de nombreuses manifestations principalement en juin, organisées par nos associations locales. Bravo pour leur dynamisme permanent !

Je voudrais avant tout débuter mon propos en évoquant la disparition, au mois de mars, de ***Pierre Blanchard et de Marie-Annick Beauchet-Filleau****.*
Pierre a été pour moi une aide précieuse, lorsqu'il était premier adjoint mais également depuis le premier jour où j'ai été élu, en 2001. Il nous a quittés, trop tôt, en laissant cependant, l'image d'un homme amoureux de sa commune qui a œuvré toute sa vie pour Chef-Boutonne, quelles que soient ses fonctions.
Marie-Annick, après avoir été, durant 2 mandats, maire de Petosse en Vendée, avait toujours la volonté de servir. Elue en même temps que moi conseillère municipale en 2001, elle ne s'est pas représentée en 2008 mais siégeait toujours au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale). Je garde en mémoire son envie permanente de se battre et d'aller de l'avant.
Ces 2 serviteurs de la commune ont beaucoup travaillé pour nous tous. Nous pouvons leur rendre hommage pour ***leur dévouement****.*

Dans un domaine très différent, le projet de la construction du nouvel EHPAD a suscité de nombreuses réactions au printemps. Même si quelques arrière-pensées politiques étaient présentes chez certaines personnes, une incompréhension s'est néanmoins réellement manifestée avec le transfert de la Mairie. Nous avions certainement sous-estimé cet attachement à la fonction actuelle du bâtiment, et ce malgré un projet cohérent. Elus au service de tous, nous avons décidé, comme tout le monde le sait, de retravailler totalement ce projet.

Le conseil municipal a également beaucoup travaillé lors de ces 6 premiers mois : tout d'abord, la rénovation de l'Avenue va devenir enfin une réalité, après un travail d'études et de préparation de 3 ans. D'autre part, la gestion rigoureuse de nos finances a permis de ne pas augmenter les taux d'imposition, malgré une conjoncture générale plutôt tendue et des investissements importants. Les pages suivantes développeront ces deux sujets majeurs.

Je voudrais terminer mon propos en vous confirmant que ***deux nouveaux services publics*** *sont maintenant accueillis dans la commune pour des permanences : après un travail étroit avec la CAF (caisse d'allocations familiales) et une volonté forte de notre part, notre commune va être la seule du département à disposer d'une permanence audiovisuelle hebdomadaire, après un essai initié et non poursuivi par le Conseil Général. Nous sommes également en discussion pour intensifier les permanences de la CRAMCO (caisse de retraite) grâce à cet outil technologique.*
Aussi, un conciliateur de justice assurera une demi-journée par mois une permanence pour recevoir et aider gratuitement toutes celles et ceux qui ne savent pas comment régler un problème d'ordre juridique ou souhaite tout simplement essayer de régler un conflit à l'amiable (explications dans Couleur à la Une de juillet 2010).

Nous continuons donc, comme vous pouvez le constater, à travailler quotidiennement pour notre commune et de créer les conditions pour qu'on y vive au mieux.

Fabrice MICHELET

Chef-Boutonne
Entre source et nature

QUELQUES REPÈRES SUR LES FINANCES DE LA COMMUNE.

Quand on parle des finances publiques, ce sujet semble souvent obscur et incompréhensible. Pourtant, chacun d'entre nous paie des impôts locaux qui alimentent le budget communal. Cet article vise donc à vous expliquer le plus simplement possible d'une part comment fonctionne un budget communal et d'autre part vous donner la situation financière de notre collectivité.

Deux sections principales existent : le fonctionnement et l'investissement.

LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT :

Comparativement à notre comptabilité personnelle, ce budget correspond à notre compte-chèques qui sert à payer toutes les dépenses courantes et percevoir les revenus. Pour la commune, ces recettes sont constituées de 3 principales sources : **les impôts locaux** que chacun paie et dont les taux (donc le montant de ces recettes fiscales) sont fixés par le Conseil Municipal, **les dotations d'état et les produits de services** (diverses locations, entrées du château, remboursements par d'autres collectivités…). Le schéma ci-dessous montre la répartition pour 2009.

Répartition des recettes de fonctionnement (2009)

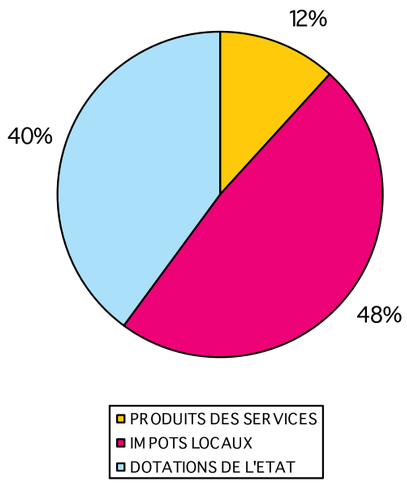

Ces recettes permettent bien évidemment de payer l'ensemble des charges permanentes (salaires, travaux courants, entretiens, charges courantes comme l'eau, l'électricité, les intérêts des emprunts…).

L'objectif de ce budget est de faire en sorte, tout en étant sincère, que les recettes soient supérieures aux dépenses. Cette différence, générée d'une part par une rigueur dans les dépenses et d'autre part par le vote, par les élus, des taux d'imposition, permet d'alimenter le deuxième budget, appelé budget d'investissement.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENT :

Celui-ci est destiné à financer, comme son nom l'indique, les investissements pour l'avenir et notamment les gros travaux. Ses recettes viennent également de subventions, de nouveaux emprunts et de la TVA (récupérée en partie).

Les dépenses sont celles des travaux entrepris ou acquisitions de biens matériels et du remboursement du capital des emprunts.

Le financement des investissements :

Tout l'enjeu pour une collectivité est donc de générer un maximum de capacité d'autofinancement, sans pour autant augmenter les impôts locaux. A Chef-Boutonne, depuis maintenant 6 ans, une volonté forte de se doter de ces moyens pour investir s'est affirmée.

La renégociation des prêts (sans pour autant allonger la durée) a permis également de diminuer ses remboursements annuels et donc de dégager de réelles marges de manœuvre pour autofinancer des projets. En effet, les remboursements ont été structurés de manière à ce que chaque année le montant des échéances diminue, s'il n'y a pas de nouveaux emprunts.

Cette disposition a pour principale conséquence de ne pas alourdir les charges de remboursement lorsque de nouveaux investissements sont réalisés par emprunt.

A cet effet, le remboursement des emprunts, en incluant ceux qui vont être contractés pour la rénovation de l'avenue et pour la création de l'Espace Voltonia (pôle associatif), ne dépassera pas en 2012, le montant remboursé en 2007 ; montant largement supportable pour nos finances. Le graphique ci-dessous montre l'évolution des remboursements des échéances du budget principal, depuis 1999.

Evolution des remboursements des emprunts de la commune

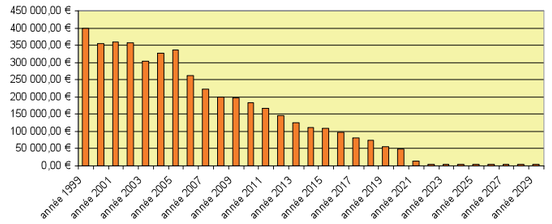

Enfin, dans la capacité d'autofinancement expliquée ci-dessus, il est important de voir quel est le montant restant, après avoir remboursé ces prêts. Par rapport à nos budgets familiaux, on peut comparer cela à l'épargne qu'on peut dégager, après avoir payé toutes les charges et qui sert à financer des travaux ou à acquérir des biens matériels, sans emprunt.

Le graphique ci-dessous montre également l'évolution positive dans ce domaine. C'est pour cela, entre autres, que la commune peut aujourd'hui investir.

Evolution de l'épargne nette

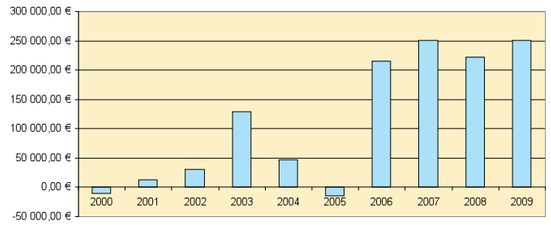

En conclusion, grâce aux efforts d'une part de la municipalité, mais d'autre part de tous les agents, la commune se trouve en bonne santé financière, même s'il convient d'être prudent pour l'avenir. Aujourd'hui, l'endettement de Chef-Boutonne est faible (483 € par habitant) et largement inférieur à la moyenne régionale (753 €).

Parallèlement, cette situation favorable ne trouve pas son origine dans l'augmentation des impôts communaux puisque les taux sont inchangés depuis plusieurs années. Les tableaux ci-dessous montrent les évolutions des taux communaux.

Evolution des taux d'imposition de la commune de Chef-Boutonne

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Taxe d'habitation	10,22%	10,32%	10,32%	10,63%	10,74%	10,47%	10,31%	10,31%	10,31%	10,31%
Taxe foncière	17,47%	17,65%	17,65%	17,82%	18,00%	17,55%	17,29%	17,29%	17,29%	17,29%
Taxe foncière non bâti	52,70%	53,23%	53,23%	53,76%	54,30%	52,94%	52,15%	52,15%	52,15%	52,15%
Taxe professionnelle	11,06%	11,18%	11,18%	11,29%	11,40%	11,12%	10,95%	10,95%	10,95%	10,95%

Evolution des taux d'imposition de la commune de Chef-Boutonne par rapport à l'année d'avant

	2001/2000	2002/2001	2003/2002	2004/2003	2005/2004	2006/2005	2007/2006	2008/2007	2009/2008	2010/2009
Taxe d'habitation	1%	0%	3%	1%	3%	-2,50%	-1,50%	0%	0%	0%
Taxe foncière	1%	0%	1%	1%	1%	-2,50%	-1,50%	0%	0%	0%
Taxe foncière non bâti	1%	0%	1%	1%	1%	-2,50%	-1,50%	0%	0%	0%
Taxe professionnelle	1%	0%	1%	1%	1%	-2,50%	-1,50%	0%	0%	0%

Les diminutions correspondent aux transferts de compétence vers la Communauté de Communes

LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'AVENUE : ENFIN UNE RÉALITÉ

Lors de la séance du Conseil Municipal du 16 mai dernier, les élus ont attribué le marché de la rénovation de l'Avenue, concluant ainsi trois années d'études et de préparation. Les travaux vont enfin débuter.

Quelques mots s'imposent au sujet de l'attribution du marché. L'estimation totale des travaux, selon le travail du cabinet d'architectes, GENIPLANT, et du bureau d'études, NICOLET GROUPE, s'élevait à 1 588 000 € TTC.

Après l'ouverture des plis et analyse des offres des entreprises, le marché des 3 lots a été conclu à hauteur de 1 142 000 € TTC, soit 446 000 € de moins que la prévision. Cette diminution de 28 % est énorme et illustre la situation économique générale où une concurrence acharnée existe entre entreprises. En tout état de cause, la part de la commune, déduction faite des subventions, sera moins importante ; ce qui est une bonne nouvelle.

Le deuxième motif de satisfaction réside dans le choix des entreprises. En effet, l'entreprise DELAIRE a été la mieux-disante pour le lot 2 (électricité et éclairage public). De même, elle interviendra avec l'entreprise MLTP de Saint-Martin d'Entraigues et CTPA de Chauray pour le lot 1 (voiries et réseaux). Enfin, le lot espaces verts a été attribué à ISS de la Rochelle.

Un chantier long

Les travaux de réfection du tout à l'égout ont débuté il y a quelques jours et devraient être terminés vers la mi-juillet.

Parallèlement, à compter du début juillet, le parking devant l'école primaire et maternelle sera entièrement refait, pour que ces travaux soient finis pour la rentrée scolaire. Ainsi, les parents pourront emmener en toute sécurité leurs enfants à l'école.

Puis à compter de septembre, les travaux s'étaleront de la place Croix Perrine jusqu'à la place des Martyrs. Durant cette longue période (jusqu'à juin 2011), une voie de 4 mètres sera préservée pour la circulation (riverains, accès aux commerces, véhicules de chantier, de secours) mais les autres véhicules devront passer par la rue de la Laiterie.

Durant cette période, tous les commerces seront bien évidemment accessibles avec des zones de stationnement à proximité. Nous aviserons en fonction de l'avancée des travaux, en collaboration avec eux, des mesures à prendre pour limiter l'impact de cette rénovation lourde.

Nous mesurons les désagréments que ce chantier va engendrer mais nous sommes convaincus que cette *« colonne vertébrale »* que représente l'avenue, sera enfin belle, adaptée et mise en valeur.

Afin de tenir informés tous les chef-boutonnais, nous allons réserver un emplacement dans un des placards d'affichage extérieurs, devant la mairie, pour donner toutes les informations sur l'évolution du chantier. Les riverains pourront également échanger avec le chef de chantier par le biais d'un cahier mis à leur disposition à l'accueil du secrétariat.

Aménagement devant l'école

Aménagement de la Place de la Croix Perrine

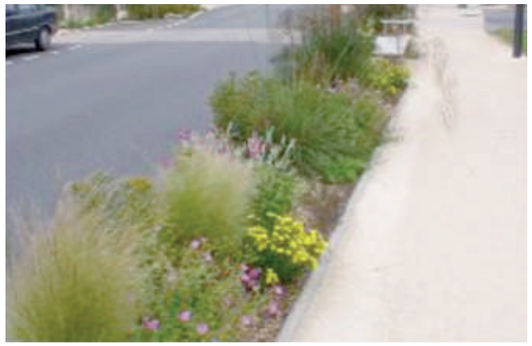

Exemple de bordures végétales

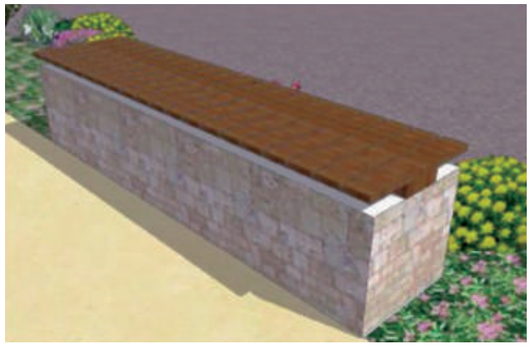

Exemple de muret banc

DONNER SON SANG : UN ACTE CITOYEN

Donner son sang, c'est avant tout un acte citoyen.

Gérer l'association qui met en place les dons du sang est également une volonté forte pour faciliter ces dons. C'est ce que fait la dizaine de bénévoles du canton de Chef-Boutonne en liaison avec le centre de transfusion de Niort.

Cinq fois par an, ils organisent les dons du sang à Chef-Boutonne où une cinquantaine de donneurs réguliers participent. Organisée en principe les vendredis de 8h à 11h par l'Amicale des Donneurs de Sang, cette collecte est réalisée avec le concours direct du centre de Niort, puisque 2 médecins et 3 infirmières sont présents chaque fois pour réaliser les opérations de prélèvement.

De temps à autre, les dons ont lieu au collège François Truffaut et au lycée Jean-François Cail, de manière à communiquer sur cette action auprès des collégiens ou lycéens, mais aussi pour les sensibiliser à ce geste noble.

Aujourd'hui, force est de constater que 50 donneurs, à l'échelle du canton, représentent un pourcentage très faible, trop faible par rapport aux donneurs potentiels. Afin de pouvoir attirer de nouveaux donneurs, l'Amicale a souhaité cette année modifier les journées de dons. C'est pourquoi une collecte de sang aura lieu **le jeudi 9 septembre** en soirée et **le samedi 27 novembre** en matinée, permettant à celles et ceux qui travaillent d'y participer plus facilement.

Qui peut donner ? Tous les adultes de 18 à 60 ans, en bonne santé, sont en mesure de donner leur sang, 5 fois pour un homme et 4 fois pour une femme par an.

Les bénévoles de l'association, sous la présidence de Christophe Berland, espèrent que ces changements motiveront de nouveaux donneurs.

C'est un geste individuel.
Pour vous, pour vos enfants, pour tous.
Nous pouvons tous avoir besoin de sang demain.

Pour tous renseignements complémentaires,
appeler Christophe Berland au 05 49 29 17 29

MAIS, OÙ EST-IL CE PONT ?

L'Hôtel de Ville et les écoles se trouvent, bien sûr, dans l'avenue de l'Hôtel de Ville et des Écoles. À Javarzay l'église Saint Chartier se trouve dans la rue de l'Église. Il y a un logis dans la rue du Logis à Lussais. Cependant, il n'y a pas de pont dans la rue du Pont Supérieur. Comme le château d'eau qui était dans la rue du Château d'Eau aux Vaux, le pont *« supérieur »* n'existe plus.

Néanmoins, de nombreux Chef-Boutonnais se souviennent de ce pont qui traversait le chemin de fer tout près du carrefour des routes de Loubigné et de Loubillé et dont on peut supposer l'emplacement. Pour l'origine du nom *« supérieur »*, deux théories existent. L'une soutient que le nom vient du fait que le pont passait au-dessus de la voie ferrée tandis que l'autre met en avant sa situation géographique par rapport à la gare. Ces deux idées sont recevables.

A la fin de l'année 1841, la France avait un net retard sur les autres pays industrialisés dans la construction de son réseau ferré. Celui-ci comprenait seulement 319 kilomètres en exploitation. En outre, l'État n'avait pas de politique claire tant sur la consistance du réseau à construire que sur le régime d'exploitation à retenir.

En 1842 une loi relative à l'établissement des grandes lignes de chemins de fer a fixé le régime des chemins de fer en France, et a créé un modèle original de partenariat public-privé. L'État est devenu propriétaire des terrains choisis pour les tracés des voies et il a financé la construction des infrastructures (ouvrages d'art et bâtiments). Il en a concédé l'usage à des compagnies qui construiraient les superstructures (voies ferrées, installations), investiraient dans le matériel roulant et disposeraient d'un monopole d'exploitation sur leurs lignes. Sous l'empereur Napoléon III beaucoup de lignes de chemins de fer ont été construites ainsi.

Localement un projet de ligne entre Niort et Ruffec existait depuis 1853. Le conseil municipal de l'époque croyait fermement que ce serait très positif pour la commune si cette ligne passait par Chef-Boutonne et a fait tout ce qu'il pouvait pour réaliser ce projet.

Le plan Freycinet de 1878 avait l'objectif majeur de donner accès au chemin de fer à tous les Français, de façon à favoriser le développement économique du pays et à désenclaver les régions reculées. À la grande satisfaction de la commune, la ligne a été créée en passant par Chef-Boutonne. Les premiers trains ont circulé en 1885.

À l'ouest de Chef-Boutonne les ingénieurs ont construit deux passages à niveau, à la sortie de Chef-Boutonne vers Brioux et sur la rue du Département. Les anciennes maisons des gardiens sont toujours existantes. Cependant à l'est la configuration du terrain a rendu nécessaire la construction du pont qui est devenu le *« pont supérieur »*. En descendant l'avenue qui s'appelle aujourd'hui l'avenue Louis Doignon vers le rond-point de la Gare, le dénivellement est évident en regardant des deux côtés de la rue.

À partir de 1896, une ligne à voie métrique de Saint Jean d'Angély à Saint Saviol desservait Chef Boutonne. Ces deux lignes de chemins de fer ont amené beaucoup de changements avec la construction de nouvelles rues et la démolition de plusieurs bâtiments pour rendre possible l'accès à la gare.

Dans les années 1950 la modernisation de la SNCF a engendré progressivement la fermeture des lignes secondaires et par conséquence des petites gares ; notamment due à l'expansion de la voiture.

La rue du Pont supérieur

UNE PETITE ENTREPRISE AVEC DE GRANDS PROJETS

Olivier CAILLAUD et Christèle BALOGE dans le magasin de tissus

Dans ce numéro de Couleur Boutonne, nous avons choisi de vous présenter **Olivier CAILLAUD** et son entreprise de tapissier décorateur.

La vocation professionnelle d'Olivier a toujours été d'être tapissier. Ainsi, il a d'abord fréquenté le lycée professionnel de Niort pour y apprendre la sellerie automobile, puis il a passé un CAP de tapissier-décorateur en travaillant en alternance chez M. BIRAUD à Celles-sur-Belle où il a ensuite été engagé.

Puis il a travaillé à la Tremblade (17) dans la décoration intérieure des bateaux (coussins et bains de soleil) et à Royan en tant que tapissier. Ensuite, il est venu s'installer à Chef-Boutonne, il y a huit ans

Début 2010, ayant de nouveaux projets en tête, il a décidé de déménager son entreprise dans des locaux plus grands et plus adaptés à son activité, rue de la Garenne Guidée.

Ainsi, il a pu embaucher en CDI à plein temps une de ses anciennes stagiaires, Christèle BALOGE, titulaire d'un CAP de tapissier-garnisseur.

Ensemble, ils proposent un panel de services et de produits différents et complémentaires. Olivier rénove les sièges, les capotes et les pavillons intérieurs de voiture (ciel de toit, moquette). Il répare aussi les selles de motos. Il intervient également dans les habitations, notamment pour les stores et rideaux.

Quant à Christèle, elle travaille plus à la couture et à la confection de rideaux et de sièges.

L'entreprise s'adapte aux besoins de chacun en personnalisant de façon unique les produits commandés (par les particuliers et les professionnels).

Par exemple il a décoré l'intérieur de bâtiments pour différentes communes (EHPAD, salles des fêtes…) et remis en état des tables d'examens pour des médecins, rénové des sièges utilitaires (salle d'attente, coiffeurs), des bâches de piscines et de tonnelles.

Sa zone de chalandise s'étend principalement sur la région Poitou-Charentes.

En 2009, il a obtenu la **Charte Qualité** délivrée par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, en reconnaissance de son travail sérieux et appliqué.

Dans son entrepôt, il a installé sa cardeuse à démêler la laine et le crin. Les outils utilisés sont surtout de petites tailles, tels que des ramponneaux (petits marteaux), des ciseaux à dégarnir, des ciseaux à bois, des arraches agrafes, des tires crins et des aiguilles à coudre courbes. L'entreprise dispose aussi de deux machines à coudre, deux agrafeuses et un compresseur, et d'une camionnette pour les livraisons et le déplacement des meubles et des matelas.

Les deux tapissiers ont confectionné des prototypes de matelas et projettent de se lancer dans la confection de matelas sur mesure en laine et aussi en mousse à mémoire de forme (matériau utilisé par la NASA) déhoussable pour en faciliter l'entretien.

Les matelas seront fabriqués à la demande selon les besoins des clients et livrables en 48 heures.

Ils projettent aussi de travailler bientôt à la réfection des intérieurs de camping cars.

Le magasin est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h, ainsi que le samedi matin. On peut y choisir toutes sortes de tissus d'ameublement, de voilages, de tringles ainsi que des découpes de mousse et surtout y être accueilli et conseillé par des professionnels passionnés par leur métier, un métier qui mérite d'être plus connu et reconnu.

DES VISITES À FAIRE PENDANT L'ÉTÉ

A Javarzay, l'église Saint-Chartier

Il y a près de neuf siècles que l'église Saint-Chartier de Javarzay dresse sa masse imposante au coeur du petit bourg : c'est le monument le plus ancien de la commune et, néanmoins, le mieux conservé, sans altérations dans ses parties romanes depuis le XII[e] siècle en dépit de restaurations déjà anciennes. Le chœur, postérieur de quelque quatre cents ans, est lui aussi intact.

Très tôt, les érudits régionaux, membres de sociétés savantes, remarquent sa *« belle architecture »*. En 1840, elle figurera sur la première liste d'édifices *« jugés dignes d'intérêt »* et *« classés »* par la Commission des Monuments Historiques récemment créée (1837).

Élevée apparemment d'un seul jet vers les années 1130-1150, elle a perdu son sanctuaire, remplacé au début du XVI[e] siècle par le chœur actuel et avec lui son harmonie originelle. Aujourd'hui, elle associe donc un vaste espace gothique très lumineux à un beau volume roman comprenant le clocher, la façade, la nef et le transept.

LA VIE CHEF-BOUTONNAISE

Extérieurement, l'ensemble est très sobre à l'exception de l'ample façade ouest, structurée par quatre contreforts plats, des arcatures aveugles doubles de part et d'autre du portail central et une vigoureuse corniche à modillons (éléments saillants) et métopes (espaces plats entre deux modillons) sculptés de motifs très variés, parfois pittoresques comme ce marcheur, bâton sur l'épaule, qui évoque peut-être un pèlerin.

En pénétrant dans l'édifice par la grande porte, on est saisi par l'élévation du triple vaisseau, la qualité de construction, la justesse des proportions. La haute nef de quatre travées et ses étroits collatéraux (bas-côtés) sont voûtés en berceau brisé. Les arcs retombent sur de lourds piliers composés de huit colonnes en faisceaux (douze à la croisée du transept). Les nombreux chapiteaux, peu ornés pour la plupart, semblent s'effacer devant l'élan vertical.

Le carré du transept a reçu, sous le clocher, une élégante coupole (voûte hémisphérique) qui repose sur des pendentifs (maçonnerie permettant le passage du carré au cercle) au décor très raffiné de dents de loup et d'appareil réticulé (pierres taillées en losanges et placées en oblique).

L'architecture parfaitement maîtrisée de l'ensemble, comparable à Saint-Pierre d'Aulnay, témoigne au mieux de la maturité de l'art roman en Poitou.

Très différent, le vaste chœur gothique présente sur la largeur du transept trois hautes nefs de deux travées abondamment éclairées par les grandes fenêtres à meneaux. Des moulures à facettes montent du sol au long des piliers sans interruption de chapiteau jusqu'aux voûtes à croisées d'ogives (arcs tendus diagonalement).

Sculptées sur les clés, les armoiries des Rochechouart, Seigneurs de Javarzay, permettent d'attribuer cette reconstruction *« suivant la mode nouvelle »* à François (1450-1540).

La restauration des vitraux de Saint-Chartier, commencée en 2008, s'est achevée au printemps.

Avec les beaux jours, nous vous invitons à venir ou revenir découvrir cet édifice.

Article écrit en collaboration avec M[me] COULARDEAU (licenciée en Histoire de l'Art)

Découverte des moulins et lavoirs de Chef-Boutonne

Le Syndicat Mixte du Pays Mellois, en partenariat avec la commune, a mis en place un nouvel itinéraire *« Balades et Découvertes »* d'environ 7 km où l'on peut admirer les moulins et les lavoirs qui bordent la Boutonne. Il s'agit d'un des 47 itinéraires du Pays Mellois.

En partant du château de Javarzay, il suffit de suivre le plan ci-dessous et de se repérer grâce aux traits et croix bleus que l'on peut voir tout au long de ce circuit pédestre.

QUELQUES INFOS

9 au 13 juillet	Concours à la carpe - Pech - Étang communal
10 juillet	Bal Folk - 21h - Anim'à la clé - Centre Culturel
11 juillet	Thé dansant - La Source - Centre Culturel
11 juillet	Repas d'été « entrecôtes » - L'Espérance - Site du château
14 juillet	Fête nationale - Jeux pour enfants, pièce de théatre, repas, bal, feu d'artifice - Site du château
16 juillet	Journée découverte - 9h - Office de tourisme
17 juillet	Vente communale (mobiliers et matériels) - Espace Kennedy - De 10h à 12h30
30 juillet	Concert Festif'été - Charly et Shake - Pile Driver - 21h Surfin'Boutonne - Place Cail
30 juillet	Concours Boule en bois en doublettes - 21h - terrain stabilisé - Stade Jacques Courivaud
31 juillet	Concours Boule en bois en doublettes - 14h - terrain stabilisé - Stade Jacques Courivaud

1er août	Concours Boule en bois en quadrettes - 14h- terrain stabilisé - Stade Jacques Courivaud
6 août	Concert Festif'été - Bliss - Bootleg - 21h - Surfin'Boutonne - Place Cail
14 août	Concert Festif'été - Flash Back - Anksor- 21h - Surfin'Boutonne - Place Cail
15 août	Tremplin «Jeunes talents» - 14h à 1h - Surfin'Boutonne - Place Cail
20 août	Journée découverte - 9h - Office de tourisme
20 août	Concert Festif'été - The Bads Mondays - Guttercat - 21h - Surfin'Boutonne - Place Cail
21 août	Jeux intercommunes à Sauzé-vaussais - 20h30 - équipe de Chef-Boutonne
28 août	Finale des jeux intercommunes - Sauzé-vaussais

3 au 5 septembre	Concours à la carpe - Pech - Étang communal
7 septembre	Pique-nique à la Barbette - La Source
9 septembre	Don du sang - à partir de 15h - Centre Culturel
18-19 septembre	Journées du patrimoine
26 septembre	Rassemblement de secteur suivi d'un repas - Haute Boutonne - Ferme du château

1er octobre	Concert - Surfin'Boutonne - Ferme du château
2 octobre	Assemblée Générale - Association Cail - Lycée J.F. Cail
13-19 octobre	Voyage des aînés Marchavec
16 octobre	Repas «choucroute» - AFN - Ferme du château
17 octobre	Loto - Amicale des sapeurs pompiers - Ferme du château
23 octobre	Concert La Source 14h-18h
24 octobre	Loto - FNATH - Ferme du château
27 octobre au 11 novembre	Festival Ciné-Chef
28 octobre	Assemblée Générale - Petits Chabis - 20h30 -Salle C. Ricard

11 novembre	Cérémonie commémorative - 10h30 - Monument aux morts
11 novembre	Loto - L'Espérance - Ferme du château
21 novembre	Séance de cinéma gratuite - Amicale des sapeurs pompiers - Centre Culturel
21 novembre	Assemblée générale - Marchavec - Centre Culturel
27 novembre	Don de sang (le matin) Centre Culturel
28 novembre	Loto - APEL Sacré-coeur - Ferme du château

2 décembre	Repas fin d'année - La Source - Ferme du château
3 décembre	Spectacle Méli-Mellois - Centre Culturel
4 décembre	Téléthon
16 décembre	Fête de Noël - École Sacré-Coeur - Centre Culturel
18 décembre	Marché de Noël - Marchavec - Place Cail
19 décembre	Loto - L'Espérance - Ferme du château

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DÉCHETTERIE

Du 1er octobre au 15 mars

Le lundi de 10h à 12h et de 15h à 17h30 - Le mardi de 15h à 17h30
Le mercredi de 10h à 12h et de 15h30 à 17h30
Le jeudi de 15h à 17h30 - Le vendredi de 15h à 17h30
Le samedi de 9h à 12h et de 14h30 à 17h30

Du 16 mars au 30 septembre

Le lundi de 10h à 12h et de 15h à 19h
Le mardi, jeudi et vendredi de 15h à 19h
Le mercredi de 10h à 12h et de 15h à 19h
Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 18h

MAIRIE

7 rue de l'Hôtel de Ville et des Écoles - 79110 Chef-Boutonne
Tél. 05 49 29 80 04
mairie-chefboutonne@paysmellois.org - www.chef-boutonne.fr

NOUVEAU

Horaires d'ouverture
à compter du 01/07/2010

lundi		mardi		mercredi		jeudi		vendredi	
8h30	12h30	-	-	8h30	12h30	-	-	8h30	12h30
13h30	17h00	13h30	18h00	13h30	17h00	13h30	18h00	13h30	17h00

Bulletin d'information municipal - Juillet 2010
Directeur de publication : M. Fabrice Michelet
Rédactrice en chef : Mme Valérie Inglin

Imprimé par SAS Raynaud Imprimeurs
BP 13 - 79160 Coulonges-sur-l'Autize
IMPRIM'VERT®